

**Appel à candidatures sur les postes à exigence particulière restés vacants
à l'issue de la 1ère phase du mouvement 2023**

Suite à la publication des résultats du mouvement, les **postes à exigence particulière** détaillés ci-après sont vacants à la rentrée 2023.

Les enseignants intéressés par les postes seront conviés à passer un entretien devant une commission chargée d'évaluer la compatibilité de leur profil et de leurs motivations avec les spécificités et sujétions des missions visées.

Pour le poste d'enseignant en MECS au foyer de Razimont, les candidats ayant reçu un avis favorable seront départagés au barème mouvement 2023.

Pour les autres postes la commission établit un classement des enseignants reçus. L'enseignant obtenant le poste est celui classé en rang n°1.

Ces entretiens auront lieu les mercredis ou des jours de semaine après la classe. Les convocations seront envoyées dans les meilleurs délais sur le courriel académique de l'enseignant.

IMPORTANT : Les enseignants souhaitant candidater sur un ou plusieurs postes doivent transmettre leur candidature motivée à la DSDEN des VOSGES - Pôle 1er degré **au plus tard le vendredi 30 juin, délai de rigueur**.

Liste des postes à exigence particulière :

1 – Adaptation et intégration scolaire des élèves handicapés

- Enseignant en MECS Foyer de Razimont (SAJ Golbey-Plateforme PJJ- Maison d'arrêt)
- ½ coordonnateur SAPAD + ½ coordonnateur SESSAD
- ULIS collège Contrexeville
- ULIS collège de Corcieux
- ULIS collège de Rupt sur Moselle
- ULIS collège Thaon Les Vosges

2 – Encadrement pédagogique

- Chargé de mission Histoire – géographie – EMC
- ½ CPC + ½ coordonnateur REP – circonscription de Golbey
- CPC – circonscription de Vittel

3 – Circonscription de Bruyères

- ½ coordonnateur REP Rambervillers + ¼ DCOM EMPU J. Ferry Rambervillers + ¼ DCOM EMPU Centre Rambervillers

4- Poste à pourvoir à titre provisoire pour l'année 2023-2024

- CPC EPS – circonscription de Bruyères